

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous allez devoir verser la taxe d'apprentissage à l'établissement d'enseignement supérieur de votre choix.

La taxe d'apprentissage est fondamentale pour notre école, elle nous permet chaque jour d'investir dans des équipements pédagogiques performants.

Depuis 1981, nous formons des ingénieurs experts en packaging, en énergétique et en génie de l'urbanisme. Cela n'aurait pas été possible sans cette ressource essentielle à notre fonctionnement et nous vous en remercions.

Grace à vous, en 2019, l'ESIREims a investi dans :

- Des moyens de métrologie dédiés à l'industrie du packaging
- Des équipements d'analyse thermique
- Du matériel de travaux pratiques concernant les énergies renouvelables ...

Dorénavant, le versement de la taxe d'apprentissage sera réalisé directement auprès de l'école. Il n'existe plus d'organisme collecteur. L'ESIREims est habilitée à percevoir le solde (hors quota) de votre taxe d'apprentissage pour nos trois spécialités :

- **Emballage et conditionnement – ex ESIEC**
- **Energétique**
- **Génie urbain et environnement**

Pour vous assurer que votre contribution nous soit directement versée, il est important de compléter et de renseigner toutes les rubriques de la promesse de versement ci-jointe avant le 15 juillet 2020. Si vous avez des interrogations concernant la réforme actuelle, vous pouvez nous joindre à l'adresse mail suivante : stephanie.odof@univ-reims.fr

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous présenter plus en détails le fonctionnement de l'ESIREims.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous portez à notre école, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Serge ODOF
Directeur de l'ESIREims

